

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130627-2013 B312-DE
Date de télétransmission : 08/07/2013
Date de réception préfecture : 08/07/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 JUIN 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_B312

OBJET : Politique culturelle - Attribution de subventions aux associations pour des opérations culturelles inférieures à 23 000€

Le 27 juin 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 21 juin 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELOCHE Gérard, membre du bureau, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCIEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron –

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BOYER Michel – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à MARTIN Régis – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à FOUQUET Robert – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri –

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles –

Monsieur Jean BONFILLON donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 27 JUIN 2013

Rapporteur : Jean Bonfillon

Thématique : Politique Culturelle

Objet : Attribution de subventions aux associations pour des opérations culturelles inférieures à 23 000 €

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Par délibération n°2001-A101 du Conseil Communautaire du 19 octobre 2001 la C.P.A. décidait de la création d'un fonds d'intervention permettant d'apporter des subventions à des opérations culturelles de portée intercommunale développées par les associations. Les subventions pour les opérations à l'initiative des associations présentées dans ce rapport sont inférieures à 23 000 € et ne nécessitent donc pas de conventions d'objectifs.

Il vous est proposé d'approuver la présente délibération concernant 18 dossiers pour un montant total de 129 500 €.

Exposé des motifs :

Le fonds d'intervention à destination des associations intéresse uniquement les manifestations sur la base des critères validés par le Conseil de Communauté et rappelés ci-après :

- ❑ le montant du fonds est ajusté chaque année dans le cadre de l'élaboration du Budget Primitif.

- ❑ Les opérations sont en rapport avec la compétence communautaire et dépassent le strict cadre communal.
- ❑ La participation communautaire est limitée de la manière suivante :
 - ⇒ 30% maximum du budget de l'opération (hormis les opérations communautaires).
- ❑ L'instruction communautaire de la demande inclut la sollicitation de l'avis du Maire de la commune.
- ❑ Toutes les demandes de subvention qui vous sont présentées dans ce rapport ont reçu un avis favorable des Maires des communes concernées.

En outre, si le montant des dépenses varie à la hausse, la participation de la CPA n'est pas réévaluée. Si le montant des dépenses varie à la baisse, la participation de la CPA est recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles. (Délibération 2003-A312, du 12 Décembre 2003)

Il vous est donc aujourd'hui proposé, sur la base des tableaux ci-joints de procéder à l'attribution des subventions dans le cadre du fonds d'intervention à destination des associations.

Ces dossiers ont reçu un avis favorable de la Commission Culture du 12 juin 2013.

Commission Culture du 12 juin 2013

N° GU	Nom Association	Commune	Manifestation	Dates Projet	Subvention N-1	Total Budget prévisionnel	Subvention sollicitée	subvention sollicitée ville	subvention votée MP13	Montant proposé	Convention d'objectif
2013_00651	Planète Musique	Le Tholonet	Festival autour des claviers	les 26 mai, 2 juin, 9 juin, 16 juin 2013	3 000 €	31 000 €	4 000 €	2 000 €		2 000 €	non
2013_00636	Association Culturelle Provençale de Ventabren	Ventabren	53ème Grand Prix littéraire de Provence	29-sept-13	3 000 €	12 200 €	3 000 €	4 500 €		3 000 €	non
2013_00599	Les Films du Gabian	Saint Cannat	Festival du 1er film documentaire	9 avril 2013 et du 15 au 18 octobre 2013	3 000 €	20 050 €	4 000 €	3 000 €		3 000 €	non
2013_00662	Art Expression	Saint Cannat	Jazz à Beaupré	5 et 6 juillet 2013	6 000 €	74 900 €	23 000 €	5 000 €		6 000 €	non
2013_00672	Les Amis du Festival courts dans le vent	Ventabren	Festival Courts dans le vent	Du 3 au 5 mai 2013	0 €	15 650 €	3 220 €	1 000 €		2 000 €	non
2013_00724	Centre Social et Culturel La Provence	Aix en Provence	quartier d'art-espace des possibles: Encadrage hier, aujourd'hui et demain	année 2013	0 €	100 000 €	10 000 €	10 000 €		10 000 €	non

N° GU	Nom Association	Commune	Manifestation	Dates Projet	Subvention N-1	Total Budget prévisionnel	Subvention sollicitée	subvention sollicitée ville	subvention votée MP13	Montant proposé	Convention d'objectif
2013_00840	Espace Musical de Rousset	Rousset	Rencontres musicales	19-janv-13	1500 € sur un autre projet	11 145 €	2 500 €	0		2 000 €	non
2013_00838	Les écritures croisées	Aix en Provence	Fêtes du Livre 2013 "De la Baltique à la Méditerranée"	17,18,19 et 20 octobre 2013	20 000 €	185 000 €	30 000 €	70 000 €		20 000 €	non
2013_00847	La Fontaine Obscure	Aix en Provence	Festival phot'Aix 2013	Du 3 octobre au 18 novembre 2013	5 000 €	30 400 €	6 000 €	9 700 €	8 000 €	5 000 €	non
2013_00850	Centre socio culturel et de loisirs du Puy	Le Puy Sainte Réparate	Salon le livre et l'enfant	11 au 13 avril 2013	N-2: 1000 €	7 200 €	2 160 €	2 000 €		1 000 €	non
2013_00908	Music en vignes	Le Puy Sainte Réparate	7ème édition du Festival "Music en vignes"	24, 25 et 26 juillet 2013	5 000 €	50 000 €	5 000 €	0		5 000 €	non
2013_01097	Patrimoine Art Culture	La Roque d'Anthéron	Concerts vocaux à l'abbaye de Silvacane "Les voix de Silvacane"	22 et 23 juin 2013	50 000 €	73 011 €	55 000 €	5 000 €		5 000 €	non

N° GU	Nom Association	Commune	Manifestation	Dates Projet	Subvention N-1	Total Budget prévisionnel	Subvention sollicitée	subvention sollicitée ville	subvention votée MP13	Montant proposé	Convention d'objectif
2013_01127	Festival Durance Luberon	La Roque d'Anthéron	Concerts	2013	2 000 €	46 150 €	2 000 €	1 500 €		2 000 €	non
2013_01362	Tendances Sud	Marseille	Concerts	6 juillet 2013	Label MP 2013	205 000 €	15 000 €	20 000€		15 000 €	non
2013_01362 Peynier	Peynier Fêtes	Peynier	Nuits Ste Victoire Jazz	5 et 6 juillet 2013	80 000 €	65 700 €	14 000 €	20 500€		12 000€	non
2013_01294	Amis du roi des Aulnes	Aix-en-Provence	Lettres d'Europe et d'ailleurs	29 novembre au 01 décembre 2013	20 000 €	90 400 €	20 000 €	51 100 €		20 000 €	non
2013_01281	Musical Riot	Vitrolles	Festival Musiques actuelles à Vitrolles au domaine de Fontblanche	10-août-13	N-2: 15 000 €	63 850 €	15 000 €	0		15 000 €	non
2013_01326	Duranne Animation	Aix en Provence	Festival Musique du monde	28 juin-13	0 €	6 425 €	1 500 €	1 500 €		1 500 €	non

Total : 129 500 €

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2001_A101 du Conseil Communautaire du 19 octobre 2001 décidant de la création d'un fonds d'intervention pour l'action culturelle ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 donnant délégation au Bureau d'approuver le versement de subventions n'excédant pas 150 000 € ;

VU l'avis de la Commission Culture en date du 12 juin 2013 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

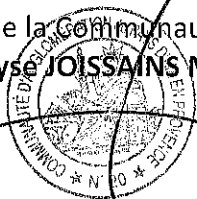
- **ATTRIBUER** les subventions aux associations proposées par la Commission Culture et telles que présentées dans les tableaux ci-dessus pour un montant total de 129 500 € ;
- **DIRE QUE** les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits en section de fonctionnement du chapitre 33 nature 6574

OBJET : Politique culturelle - Attribution de subventions aux associations pour des opérations culturelles inférieures à 23 000€

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



- 3 JUIL. 2013